Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 605

Artikel: Gaz d'échappement : un gouvernement à la botte de l'industrie
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012210

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNIVERSAIRE

Fribourg entre les Flandres et le Québec

Les festivités du 500e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération se prolongeront jusqu'à la fin de l'année. Suffiront-elles, avec la prolongation temporaire de l'ouverture des cafés, à sauver le régime conservateur aux élections cantonales de cet automne ou assisterons-nous à la poursuite de l'avance socialiste vers la conquête d'une position gouvernementale plus solide que durant la législature 1971-1976?

Contentons-nous, aujourd'hui, de comparer les titres de quelques publications consacrées aux fêtes de cette année. L'Union de Banques Suisses, et l'ancien président de son conseil d'administration Philippe de Weck, ont intitulé une intéressante brochure de circonstance «Fribourg, un canton en plein essor économique». Pour Jean Mory, dans la «Feuille d'Avis de Neuchâtel» (30.5.1981), Fribourg est un canton en rattrapage. Quant au professeur Gaudard, il se contente d'un titre neutre «La place du canton de Fribourg dans l'économie suisse» dans une étude publiée par le bulletin N° 6 de la Banque de l'Etat de Fribourg — le même spécialiste avait été plus positif (optimiste?) en 1966 lorsqu'il avait écrit «Fribourg, une économie en expansion» (Centre de recherches européennes, Lausanne).

Nous ne voudrions pas terminer ces quelques citations sans mentionner «Choisir» (juillet-août) qui présente «Le Fribourgeois et son image» en ajoutant dans le titre: «500 ans après son entrée dans la Confédération, un pied à l'église et l'autre au cabaret.»

Fribourg a un passé, c'est certain, mais quel est son avenir? Le dynamisme des régions alémaniques du canton rappelle le dynamisme flamand en Belgique. D'autre part, l'évolution politique et religieuse n'est pas sans faire penser à un certain dynamisme québecois. L'avenir de Fribourg serait-il dans une synthèse originale de ces deux tendances?

RAPPORT

Bel-Air: l'isolement de Genève

Nous nous sommes trompés sur un point: la commission d'enquête désignée par le Conseil d'Etat genevois en octobre 1980 pour faire toute la lumière sur le fonctionnement de la clinique psychiatrique de Bel-Air est allée jusqu'au bout de son travail. Les experts ont osé mettre en question les orientations du directeur actuel, le professeur Tissot. Pour le surplus, les lecteurs de DP ont pu lire dans le numéro 565 (30.10.1980, «L'isolement de Bel-Air») l'essentiel des critiques qui viennent d'être rendues publiques: pouvoir exorbitant de la direction, prédominance d'une psychiatrie biologique au détriment de l'approche psychologique et sociale du patient, prééminence des thérapeutiques visant à supprimer les symptômes de la maladie, prééminence encore de l'hôpital sur les soins ambulatoires. Bref, la négation de ce que le professeur Julian de Ajuriaguerra avait réalisé à Genève et de ce qui est maintenant la pratique partout ailleurs en Suisse.

DIAGNOSTIC

Il aura fallu les protestations véhémentes de l'Adupsy (Association pour les droits des usagers de la psychiatrie), des tragédies portées à la connaissance de l'opinion et enfin un rapport d'experts pour que cède le mur du silence. C'est beaucoup d'efforts et beaucoup de temps pour assainir une situation qui touche et qui a touché en définitive des milliers de patients. Le diagnostic est aujourd'hui là, irréfutable, suffisant en tout cas pour renvoyer le professeur Tissot aux recherches où il excelle.

A propos: une commission dite des sages a récemment déposé un rapport accablant sur le fonctionnement de la prison préventive de Champ-Dollon. Faudra-t-il attendre que, comme M. Donzé, le conseiller d'Etat Fontanet prenne sa retraite pour que, là aussi, le coup de balai nécessaire soit donné?

GAZ D'ÉCHAPPEMENT

Un gouvernement à la botte de l'industrie

En 1977, les citoyens genevois — avec ceux de Bâle-Ville — acceptent l'initiative Albatros (réduction des gaz d'échappement des véhicules à moteur). Sur le plan fédéral, la défaite de l'initiative est atténuée par la promesse du gouvernement de dicter des prescriptions plus sévères dès 1982.

Récemment, l'Office fédéral pour la protection de l'environnement exprimait son inquiétude face au degré de pollution de l'air dans les grandes villes du pays.

Le Conseil d'Etat genevois n'a cure de ces avis.

Le Conseil d'Etat genevois préfère écouter les doléances des professionnels de l'industrie automobile: au mois d'août — par souci de discrétion? — il rejette sèchement le projet du Conseil fédéral envoyé pour consultation et concernant ces fameux gaz.

Le département de la Santé publique avait pourtant fourni un rapport fouillé appuyant le renforcement des prescriptions fédérales. Mais profitant de l'absence du chef du département de la Santé publique, le Conseil d'Etat a choisi d'écouter l'avis de M. Borner, responsable de l'Economie publique, au nom... des économies d'énergie, un slogan à la mode mais qui ne suffit pas à dissimuler l'impudence de l'exécutif genevois.